

Nom :

Mace

Prénoms :

Jean Mari Henri

Surnoms :

Numéro matricule du recrutement :

2660

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 20 avril 1895, à Jumeaux, canton de Saint-Gildas, département de Loire-Inférieure, résidant à Jumeaux, canton de Saint-Gildas, département de Loire-Inférieure, profession d'agriculteur, fils de Mari-Jean et de Geneviève Florence, domiciliés à Jumeaux, canton de Saint-Gildas, département de Loire-Inférieure.

Marié à :

SIGNALEMENT.

Cheveux châtains, Yeux bleus, Front moyen, Nez rectiligne, Visage long, Renseignements physiologiques complémentaires :

Taille : 1 mètre centimètres. Taille rectifiée : 1 mètre centimètres. Marques particulières :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° 78 de la liste du canton de Saint-Gildas des Jours. Classé dans la 1^{re} partie de la liste en 1914.

Degré d'instruction : 3

Archives d'affectation et instructives nées le 11 août 1920

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Suppléant à compter du 15 décembre 1914. Arrivé au corps et soldat de 2^e classe le dit jour. Passé au 409^e régiment d'infanterie de marche le 21 mars 1915. C. Ex. de la Commission de 1915 de M^{re} le général C. la 9^e région en date du 15 mars 1915. Arrivé au corps et soldat de 2^e classe le 21 mars 1915. Soldat 1^{er} classe le 3 avril 1916. Général le 20 octobre 1916. Passé au 49^e Reg^t d'Artillerie le 15 octobre 1917. Passé au 20^e Régiment d'Artillerie le 18 octobre 1917. Passé au 115^e Reg^t d'Artillerie lourde le 8 janvier 1918. Passé au 20^e Reg^t d'Artillerie le 20 janvier 1918. Passé au 81^e Reg^t d'Artillerie lourde le 7 mars 1918. Passé au 500^e régiment d'artillerie le 1 mai 1918. Parti aux armées le 7 Mai 1918. Evacué blessé le 9 Mai 1918. Revenu au dépôt le 30 Septembre 1918. Propose pour changement d'armes d'Artillerie de Campagne par la Commission de Réforme de Châtelleraup le 3 octobre 1918 pour Cicatrice adhérente de la face postérieure de la cuisse droite Fatigue à la marche prolongée Marché des Logis le 16 Août 1919

MIS EN CONGÉ ILLIMITÉ DE DÉMORILISATION LE 13 Mars 1919. GÉHÉLON 436 DEPOT DÉMORILISATEUR DU 51^e REG^t ART^{illerie}. SE RETIEN A GUMBOUET AFFECTÉ DANS LES RÉSERVES AU 505^e REG^t CHARS DE COMBAT (CIRCULAIRE N° 91357 DU 12 JUIN 1920) CERTIFICAT DE BONNE CONDUITE Affecté au 51^e Reg^t de Chars de Combat par note de source N° 385 du 11^e C. A. du 19 Août 1928

Affecté au 51^e Reg^t de Chars de Combat, en exécution de la C. A. N° 11111 du 11-11-22. Commission de Réforme de Châtelleraup le 13 Mars 1920. Régiment d'Infanterie de Marche N° 11111. Passé au 135^e Régiment d'Infanterie de Marche le 11 Mars 1923. Passé sans affectation le 10 Mai 1923 affecté au Dépôt d'Artillerie de Châtelleraup le 11 Mars 1923. Note de source N° 11111 du 11-11-22. Note de source N° 11111 du 11-11-22. Note de source N° 11111 du 11-11-22.

amnistie art 1er au 26-11-24

Table with columns: CORPS D'AFFECTATION, NUMÉROS (au contrôle spécial, MATRICULE ou au répertoire). Rows include: 115^e Régiment d'Infanterie (6810, 1231, 8410), 49^e Reg^t Art^{illerie} (20^e, 81^e Reg^t d'Art^{illerie} lourde (9965, 11148, 10328), 500^e Reg^t d'artillerie (2118), 51^e Reg^t de Chars de Combat (105-33), 51^e Reg^t d'Artillerie (105-33), 51^e Reg^t d'Artillerie (105-33), 51^e Reg^t d'Artillerie (105-33).

Table with columns: DATES, COMMUNES, Subdivisions de région, D. DOMICILE, R. RÉSIDENCE. Rows include: 1^{er} Novembre 1914 Paris (19^e arr^{ondissement}) Seine R, 2^e Février 1921 Paris Villa Lodi - Sannois S, 30 Août 1921 Paris 7^e arr^{ondissement} du Palais S, 1^{er} Nov. 1924 Paris 14^e arr^{ondissement} de Haugouard Paris (19^e arr^{ondissement}) A, 3^e 2-27 Maisons-Alfort 196 Grande Rue Seine A, 9^e Nov 1930 Paris 11^e arr^{ondissement} de la Chapelle (19^e arr^{ondissement}) Seine R, 11-11-35 Maisons-Alfort hameau de Lyon Seine R

Table with columns: EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS : (la réserve de l'armée active, l'armée territoriale, la réserve de l'armée territoriale), DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

lgu

30.

confier avec co. officin de... 13-11-25 199 107

